



# PROTOCOLE SANITAIRE

## PREAMBULE

Les adhérents jouent un rôle essentiel : ils s'engagent à ne pas venir aux ateliers en cas de fièvre (38°C ou plus) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant la Covid-19 chez l'adhérent ou sa famille.

Les formateurs doivent appliquer les mêmes règles.

## APPLICATION DES GESTES BARRIERES

Les gestes barrières doivent être appliqués en permanence.

### ➤ **La distanciation physique**

Les ateliers se dérouleront dans le strict respect de la distanciation physique (au moins 1m entre chaque personne) et les ateliers seront adaptés afin de limiter les contacts entre les participants. Aussi, afin d'éviter tout risque de contamination, les séances en extérieur seront privilégiées si le temps le permet.

### ➤ **Le lavage des mains**

Le lavage des mains (ou la désinfection au gel hydroalcoolique) doit être réalisé, à minima :

- A l'entrée des locaux
- A la sortie des locaux
- Après être allé aux toilettes
- Ainsi que régulièrement lors d'une séance

### ➤ **Le port du masque**

Pour les formateurs : le port du masque est obligatoire.

Pour les adhérents de plus de 6 ans ainsi que toutes personnes pénétrant dans les locaux : le port d'un masque est obligatoire.

### ➤ **La désinfection des locaux et matériels**

Les poignées de portes, ainsi que tout objet partagé, seront désinfectés avant et après chaque atelier.

Les locaux seront aérés, à minima, avant et après chaque atelier.

**CE PROTOCOLE SERA A RESPECTER JUSQU'A LA LEVEE DES MESURES SANITAIRES.**

